

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00479 Numéro SIREN : 828 721 225 Nom ou dénomination : A.P.S. THERMIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/008846

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/008846**
n° de gestion : **2017B00479**
n° SIREN : **828 721 225 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 25/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.P.S. THERMIQUE - Société par actions simplifiée
4 rue Des Monettes 26320 Saint-marcel-les-valence -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



752166

8846

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE LE 19 SEP 2018

DGFiP N° 2033-A 2018

Page 17

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302, Section
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SASU A.P.S. THERMIQUE

19 SEP 2018

Néant ☐ *Adresse de l'entreprise 4 rue des Monettes

26320 ST MARCEL LES VALENCE

Numéro SIRET * 8 2 8 7 2 1 2 2 5 0 0 0 1 3Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 3Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 0 3 2 0 1 8</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(1 113)	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		3 887	
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		17 809	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 611	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 294	1 623	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		25 043	
Total général (I + II + III)		180		28 930	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		195	9 835
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		182	17 075
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		184	
				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU A.P.S. THERMIQUE**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le													
		13	1	0	3	2	0	1	8	13	1	1	2	2	0	1	6		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																		
	Production vendue	dont export et livraisons																	
		biens																	
		services *																	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																	
	Production immobilisée *																		
	Subventions d'exploitation reçues																		
Autres produits																			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (marchandises) *																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																		
	Autres charges externes *	dont crédit bail :																	
		- mobilier - immobilier																	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)																		
	Rémunérations du personnel *																		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																		
	Dotations aux amortissements *																		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *																		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles																		
Total des charges d'exploitation (II)																			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)																		
	Produits exceptionnels (IV)																		
	Charges financières (V)																		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)																	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)																	
	Impôts sur les bénéfices *																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																		
	Provisions non déductibles *																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)																		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés																		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, series)																	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, series)																			
Divers ZFA (44, quaterdecies)																			
Zone franche urbaine (44, octies et octies A)																			
Jeune entreprise innovante (44, series A)																			
Déductions	Investissements outre-mer																		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"																		
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 29/03/2017 au 31/03/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 28 929.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 29 504.79 Euros et dégageant un déficit de 1 113.48- Euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, couvrant la période du 29/03/2017 au 31/03/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Début d'activité.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 29/03/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 353
Matériel de transport			14 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 583
TOTAL			17 075
TOTAL GENERAL			17 075

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 353	1 353
Matériel de transport			14 138	14 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 583	1 583
TOTAL			17 075	17 075
TOTAL GENERAL			17 075	17 075

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		283		283
Matériel de transport		1 418		1 418
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		488		488
TOTAL		2 189		2 189
TOTAL GENERAL		2 189		2 189

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	283				
Matériel de transport	1 418				
Matériel de bureau informatique mobilier	488				
TOTAL	2 189				
TOTAL GENERAL	2 189				

ANNEXE

Exercice du 29/03/2017 au 31/03/2018

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 299	7 299	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	660	660	
Taxe sur la valeur ajoutée	884	884	
TOTAL	8 843	8 843	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12	12		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	12 797	2 963	9 835	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 611	5 611		
Taxe sur la valeur ajoutée	328	328		
Groupe et associés	1 294	1 294		
TOTAL	20 043	10 208	9 835	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 203			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000		500		500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans



ANNEXE

Exercice du 29/03/2017 au 31/03/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 797
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200
Total	13 997

Charges et produits constatés d'avance



APS THERMIQUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 5000 €
Siège social : 4 rue des Monettes
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE : 828 721 225

RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 SEPTEMBRE 2018

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/03/2018 de 1 113 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « report à nouveau débiteur » de 1 113 €.

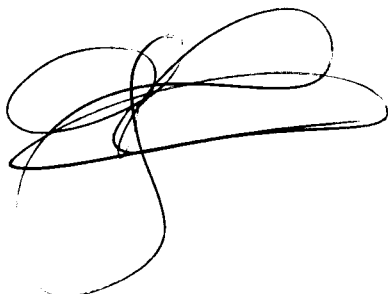
Il est ici rappelé :

1) qu'au titre du premier exercice, il n'y a pas eu de distribution de dividende :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
29/03/2017 au 31/03/2018	0	0

2) que le revenu distribué aux actions est intégralement éligible au titre de l'impôt sur le revenu, à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° à 4° du CGI,

En conséquence des dispositions de l'article 10-XIV de la loi de finance pour 2008, repris par l'article L 136-7-2° à 4° alinéas du code de la sécurité sociale, oblige la société à régler directement au Trésor Public le montant des prélèvements sociaux afférents à ces dividendes.



APS THERMIQUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 5000 €
Siège social : 4 rue des Monettes
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE : 828 721 225

**RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 SEPTEMBRE 2018 ET VOTEE**

L'associé approuve et décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/03/2018 de 1 113 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « report à nouveau débiteur » de 1 113 €.

Il est ici rappelé :

- 1) qu'au titre du premier exercice, il n'y a pas eu de distribution de dividende :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
29/03/2017 au 31/03/2018	0	0

- 2) que le revenu distribué aux actions est intégralement éligible au titre de l'impôt sur le revenu, à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° à 4° du CGI,

En conséquence des dispositions de l'article 10-XIV de la loi de finance pour 2008, repris par l'article L 136-7-2° à 4° alinéas du code de la sécurité sociale, oblige la société à régler directement au Trésor Public le montant des prélèvements sociaux afférents à ces dividendes.

A Saint Marcel les Valence,
Le 7/09/2018
Le président

